

GESTION DES RUPTURES ET NOUVEAUX MODES DE DISPENSATION

Marie-Charlotte SEGUIN

Docteur en pharmacie d'officine

-
Deust 1- S2 - 2026

Devinette du jour ! En 2023, en 2024, puis en 2025 mais alors en 2026?

Quel est le mot que vous **lisez** le plus sur votre écran, que vous **entendez** le plus de la part de vos collègues ou que vous **dîtes** le plus à vos patients ?

Devinette du jour !

RUPTURE

Déroulé du cours :

1. Gestion des ruptures

- ❖ Origines des ruptures
- ❖ Les répercussions
- ❖ Comportements à adopter

2. Nouveaux modes de dispensation

- ❖ Ordonnance et Internet
- ❖ Dispensation sous protocole
- ❖ Droit de substitution élargie et renouvellement exceptionnel
- ❖ Vaccination et prescription
- ❖ Evolution dépistage et vaccination

Gestion des Ruptures

Comment expliquer à votre patientèle la notion de « rupture » du médicament ?



Avoir un discours rodé pour ne pas créer de « tension ».

Comment ?

Je me renseigne...

Gestion des Ruptures

1^{er} vidéo explicative

POLITIQUES DE SANTÉ PUBLIQUE

Enquête aux origines de la pénurie de médicaments

Par Benoît Collombat, Cellule investigation de Radio France

Publié le vendredi 22 septembre 2023 à 06h08 | ⌚ 12 min | ➦ PARTAGER



Presse
RadioFrance



(<https://www.radiofrance.fr/franceinter/enquete-aux-origines-de-la-penurie-de-medicaments-2177839>)

Gestion des Ruptures

POLITIQUES DE SANTÉ PUBLIQUE

Enquête aux origines de la pénurie de médicaments

Par Benoît Collombat, Cellule investigation de Radio France

Publié le vendredi 22 septembre 2023 à 06h08 | 12 min | PARTAGER

Quelles sont les origines de la pénurie de médicaments énoncées dans cette vidéo ?

Gestion des Ruptures

POLITIQUES DE SANTÉ PUBLIQUE

Enquête aux origines de la pénurie de médicaments

Par Benoît Collombat, Cellule investigation de Radio France

Publié le vendredi 22 septembre 2023 à 06h08 | 12 min | PARTAGER

Quelles sont les origines de la pénurie de médicaments énoncées dans cette vidéo ?

- **Guerre en Ukraine** : Chaîne de fabrication du médicament
- **Explosion de la demande mondiale** : Chine devient un gros consommateur
- **Délocalisation massives** : Production Inde + Chine : Recherche de la rentabilité
- **Monopole inquiétant** : Plusieurs médicaments produits dans une seule usine
- **Economie de produits de luxe** : Modification du modèle économique (NicheBuster)

Gestion des Ruptures



2^{ème} vidéo explicative



Pharmacienne d'officine
« Cas de comptoir de léa »

(https://www.instagram.com/reel/C1SMh5QM5Sr/?utm_source=ig_web_copy_link)

Gestion des Ruptures



Quelles sont les origines de la pénurie de médicaments énoncées **en plus** dans cette vidéo ?

Gestion des Ruptures



Quelles sont les origines de la pénurie de médicaments énoncées **en plus** dans cette vidéo ?

- **Plan annuel de production établi** des laboratoires industriels : Manque d'anticipation
- **Production détournée au profit des meilleurs acheteurs** : Problème d'attractivité de la France
- **Réseaux sociaux** : Promotion et détournement des médicaments
(ex : Ozempic)



Gestion des Ruptures



Quelles sont les origines de la pénurie de médicaments énoncées **en plus** dans cette vidéo ?

➤ **Réseaux sociaux** : Promotion et détournement des médicaments
(ex : Ozempic)



- Détourné pour son effet perte de poids
- Victime effet indésirable grave
- Porte plainte contre le laboratoire fabricant

Gestion des Ruptures

Quelles sont les origines de la pénurie de médicaments ?



- ❖ **Guerre en Ukraine** : Chaîne de fabrication du médicament
- ❖ **Explosion de la demande mondiale** : Chine devient un gros consommateur
- ❖ **Délocalisation massives** : Production Inde + Chine : Recherche de la rentabilité
- ❖ **Monopole inquiétant** : Plusieurs médicaments produits dans une seule usine
- ❖ **Economie de produits de luxe** : Modification du modèle économique (NicheBuster)
- ❖ **Plan annuel de production établi** des laboratoires industriels : Manque d'anticipation
- ❖ **Production détournée au profit des meilleurs acheteurs** : Problème d'attractivité de la France
- ❖ **Réseaux sociaux** : Promotion et détournement des médicaments (ex : Ozempic)

Gestion des Ruptures

Quelles sont les origines de la pénurie de médicaments ?



- ❖ **Explosion de la demande mondiale** : Inde devient un gros consommateur aussi
- ❖ **Baisse de prix des génériques** : Production réduite et Stockage réduit des génériqueurs
- ❖ **Stockage en tension** : Grossistes ont une obligation de 2 mois de stock min

Gestion des Ruptures

Quelles sont les répercussions ?

Ruptures d'approvisionnement
dans les officines européennes :
des répercussions majeures

23/02/2023
EUROPE - MÉDICAMENT - RUPTURES



Gestion des Ruptures



Quelles sont les répercussions ?

Systeme d'approvisionnement défaillant de médicaments

=

- ❖ **Répercussion humaine** : Problème de santé publique pour la population générale + Stress pour les équipes officinales + Dégradation relation soignant/soigné
- ❖ **Répercussion économique** : Activité des officines perturbée
- ❖ **Répercussion pratique médicale et officinale**

Gestion des Ruptures



Ruptures de médicaments : Quelles répercussions sur les patients ?

- Répercussions sur la santé
- Répercussions sur la qualité de vie

Gestion des Ruptures



Ruptures de médicaments : Quelles sont les conséquences à l'officine ?

- Répercussions sur l'activité des pharmaciens de ville
- Augmentation du travail sur les équipes officinales
- Répercussion sur la relation équipe officinale et patients
- Liste élargie des médicaments et DM concernés

Gestion des Ruptures



Ruptures de médicaments : Quelles sont les conséquences à l'officine ?

- Diminution des sur prescriptions d'antibiotiques dans certains secteurs
- Augmentation de la prescription des Trods angine
- Recours à des dosages différents en ajustant la posologie
- Importation d'autres pays

Gestion des Ruptures

Ruptures de médicaments : Quelles sont les conséquences à l'officine ?

- Pour pallier aux ruptures d'antibiotiques :
 - Recommandations gouvernementales pour les pharmaciens
 - Diminution des sur prescriptions d'antibiotiques dans certains secteurs
 - Augmentation de la prescription des Trods angine

Afin d'optimiser l'utilisation de l'amoxicilline ou de proposer des alternatives thérapeutiques, l'ANSM a mis en ligne des **recommandations**. Un contingentement en fait partie. Pour les prescripteurs, la recommandation est de prescrire l'amoxicilline de la manière la plus raisonnable possible, notamment en rédigeant des ordonnances conditionnelles. Corollaire : l'Agence incite à une plus grande utilisation des **Trod angine** en officine. Une autre consigne est adressée aux médecins concernant la durée de prescription limitée à 5 jours de traitement. « *Les boîtages de comprimés n'étant pas adaptés à cette durée de traitement, les pharmaciens pourraient être amenés à dispenser à l'unité. En revanche, cela sera impossible pour les sirops* », prévient le président de la FSPF. L'ANSM confirme : « Priorisez la dispensation à l'unité des spécialités dès que cela est possible ! » Philippe Besset annonce enfin qu'une nouvelle campagne de l'Assurance maladie (« **Les antibiotiques, ce n'est pas automatique** ») sera prochainement lancée.

Émergence de nouvelles pratiques pour l'avenir ?

Gestion des Ruptures

Ruptures de médicaments : Quelles sont les conséquences à l'officine ?

- Pour pallier aux ruptures d'antibiotiques :
 - Recommandations des sociétés savantes
 - Limiter strictement les prescriptions aux indications des recommandations officielles chez l'enfant et l'adulte
 - Pas d'antibiotique devant une bronchite, un état grippal...etc
 - Raccourcissement des durées de traitements

Gestion des Ruptures

Ruptures de médicaments : Quelles sont les conséquences à l'officine ?

- Recours à des dosages différents en ajustant la posologie : Tension d'approvisionnement en amoxicilline

<p>Angine (en 1ère intention)</p>	<p>Les angines représentaient avant la pénurie 10 à 20 % des prescriptions d'antibiotiques considérées comme justifiées selon les recommandations officielles en France</p>	<p>Amoxicilline suspension buvable 50 mg/kg/j (max 2g/jour) en 2 prises/ j pour 6 jours</p>	<p>Cefpodoxime suspension buvable 8 mg/kg/jour (max 200 mg/j) en 2 prises pour 5 jours</p>	<p>Amoxicilline adulte cp 1 g dispersible : 1/2 cp (à diluer dans 10 ml d'eau) matin et soir, de 3 à 10 ans, quel que soit le poids 5 jours de traitement</p>	<p>Cefpodoxime suspension ou à défaut : cp adulte écrasés de 100 mg 1/2 cp matin et soir, quel que soit le poids 5 jours de traitement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de prescription sans TDR + en dehors des formes compliquées - Le TDR est indiqué à partir de l'âge de 3 ans. - Les concentrations minimales inhibitrices très basses de l'amoxicilline pour le streptocoque du groupe A permettent des posologies moindres que pour les otites et les sinusites où les bactéries impliquées (pneumocoque et H. influenzae) sont moins sensibles. - La pénicilline V, n'a pas été recommandée du fait d'une disponibilité insuffisante. De plus, elle impose 3 prises par jour pour une durée de 10 jours, avec une acceptabilité moins bonne que l'amoxicilline.
--	---	---	--	---	--	---

Gestion des Ruptures

Ruptures de médicaments : Quelles sont les conséquences à l'officine ?

- Importation d'autres pays : Tension d'approvisionnement en amoxicilline

= Vigilance sur les #conditionnements et les notices : Refaire le point avec chaque patient

Amoxicilline 500 mg/5 ml sirop : (re)mise à disposition



Pour faire face aux **tensions d'approvisionnement** actuelles, le laboratoire **Biogaran** et l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) informent de la mise à disposition, à titre exceptionnel et transitoire, d'unités de poudre pour suspension orale **Amoxicilline 500 mg/5 ml importées d'Allemagne.**

Gestion des Ruptures

Ruptures de médicaments : Quelles sont les conséquences à l'officine ?

- ❖ Importation d'autres pays : Tension d'approvisionnement en amoxicilline

Celui-ci doit être informé de certaines particularités de la présentation allemande.

- 1) La reconstitution de la suspension se fait à l'aide d'un gobelet doseur (fourni) et permet d'obtenir **100 ml** de liquide (au lieu de 60 ml avec la forme française), à l'odeur qualifiée de « caractéristique» .
- 2) Le médicament s'administre non pas avec une cuillère-mesure mais avec une seringue graduée de 5 ml également fournie.
- 3) Autre différence importante, il doit être **conservé au réfrigérateur** entre + 2 et + 8 °C après reconstitution.
- 4) Sa formule renferme en outre du propylène glycol et de l'alcool benzylique qui ne figurent pas dans la suspension Biogaran.

Gestion des Ruptures

Ruptures de médicaments : Quelles sont les conséquences à l'officine ?

- Importation d'autres pays : Tension d'approvisionnement en amoxicilline

= Vigilance sur les #conditionnements et les notices : Refaire le point avec chaque patient

PEGASYS : des versions italiennes et allemandes en dépannage

PEGASYS 90 microgrammes, 135 microgrammes et 180 microgrammes solution injectable en seringue préremplie (peginterféron alfa-2a)

PEGASYS : des versions italiennes et allemandes en dépannage

PEGASYS 90 microgrammes, 135 microgrammes et 180 microgrammes solution injectable en seringue préremplie (peginterféron alfa-2a)

PEGASYS 90 microgrammes, 135 microgrammes et 180 microgrammes solution injectable en seringue préremplie (peginterféron alfa-2a)

État de disponibilité selon l'ANSM

- **Situation en ville : tension persistante**
- Situation à l'hôpital : tension persistante
- Un contingentement qualitatif est en place :
 - **chaque fois que possible, adapter la posologie et reporter les initiations de traitement**
 - lors des renouvellements, privilégier les alternatives quand elles existent
- **À la demande de l'ANSM, l'INCa a établi un référentiel de bonnes pratiques cliniques**, proposant des solutions, chaque fois que possible, pour chacune des utilisations connues du PEGASYS
- En cas d'indisponibilité du produit en pharmacie à usage intérieur (PUI) ou officine, **le laboratoire procédera à des dépannages sous conditions** :
 - la prescription doit être faite par un médecin spécialiste selon les recommandations du courrier du laboratoire
 - en onco-hématologie, un dépannage ne sera possible que si le référentiel de bonnes pratiques de l'INCa ne propose aucune alternative à PEGASYS

PEGASYS : des versions italiennes et allemandes en dépannage

PEGASYS 90 microgrammes, 135 microgrammes et 180 microgrammes solution injectable en seringue préremplie (peginterféron alfa-2a)

- **Autorisation d'importation**, à titre exceptionnel et transitoire de la spécialité *Pegasys 135 microgrammi soluzione iniettabile in siringa preriempita* (1 siringa preriempita + 1 ago per iniezione) **initialement destinées au marché italien**
- **Autorisation d'importation**, à titre exceptionnel et transitoire, de la spécialité *Pegasys 180 mikrogramm Injektionslösung in einer Fertigspritze* (1 Fertigspritzen + 1 Injektionsnadeln) **initialement destinées au marché allemand**
- Date de remise à disposition : courant mars 2025

Complément d'information par le laboratoire

Pour la spécialité *PEGASYS 135 microgrammi* italienne :

- [courrier de Cheplapharm destiné aux professionnels de santé \(2 janvier 2025\)](#)
- [courrier de Cheplapharm destiné aux patients \(2 janvier 2025\)](#)

Pour la spécialité *PEGASYS 180 mikrogramm* allemande :

- [courrier de Cheplapharm destiné aux professionnels de santé \(2 janvier 2025\)](#)
- [courrier de Cheplapharm destiné aux patients \(2 janvier 2025\)](#)

PEGASYS : des versions italiennes et allemandes en dépannage

PEGASYS 90 microgrammes, 135 microgrammes et 180 microgrammes solution injectable en seringue préremplie (peginterféron alfa-2a)

- Les spécialités importées sont conformes en termes de procédés de fabrication, libération et contrôle, au dossier d'AMM enregistré en France.
- Il n'existe donc pas de différence de formulation entre ces médicaments importés et les spécialités destinées au marché français.
- La différence porte sur les mentions en italien de la boîte ainsi que l'absence de pictogrammes grossesse (PEGASYS + GROSSESSE = DANGER) et conduite (niveau 2).

Gestion des Ruptures

Au comptoir : Quels comportements adopter ?

J'ai une ordonnance de Secnol 2g granulés en sachet dose (Antiparasitaire - Secnidazole)

La patiente est très inquiète car elle a fait plusieurs pharmacies, et le Secnol est en rupture.

Que faites-vous dans cette situation ?



Gestion des Ruptures

Au comptoir : Quels comportements adopter devant un médicament en rupture ?

1. Vérifier tous les génériques et les princeps sur le marché
2. Vérifier tous les grossistes
3. Appeler vos confrères-consoeurs aux alentours de la pharmacie
4. Consulter le logiciel Vigirupture => SecnoI trouvé!
5. Vérifier avec votre sous-traitant s'il est possible de faire une préparation magistrale
6. Appeler le laboratoire fabricant pour une demande de dépannage exceptionnel
7. Appeler le prescripteur et proposer des options thérapeutiques disponibles

Gestion des Ruptures



Au comptoir : Comment anticiper cette situation sous tension ?

1. Prévenir les prescripteurs aux alentours des traitements en rupture
2. Consulter très régulièrement la disponibilité des traitements sur le marché
3. Demander à paramétrer votre logiciel de travail pour commander les produits sensibles en autonomie strict (si logiciel compatible)
4. Appeler les laboratoires pour obtenir des dépannages exceptionnels
5. Travailler en équipe avec vos consoeurs-confrères aux alentours
6. Travaillez le relationnel

Gestion des Ruptures

L'ANSM publie la liste des médicaments pédiatriques à utiliser selon le poids de l'enfant dans le cadre des tensions d'approvisionnement en paracétamol



09/02/2023



Gestion des Ruptures

Devant la rupture de paracétamol : Je m'informe des # spécialités existantes sur le marché

12 à 16 kg	Solution buvable de 30 mg/ml	Efferalganmed pédiatrique 30 mg/ml, solution buvable
	Suppositoires de 200 mg	Doliprane 200 mg, suppositoire
	Poudre pour solution buvable en sachet-dose de 100 mg	Doliprane 100 mg, poudre pour solution buvable en sachet-dose
	Poudre pour solution buvable en sachet-dose de 150 mg	- Doliprane 150 mg, poudre pour solution buvable en sachet-dose - Efferalganmed 150 mg, poudre effervescente pour solution buvable en sachet
	Poudre pour solution buvable en sachet dose 200 mg	Doliprane 200 mg, poudre pour solution buvable en sachet-dose
	Poudre pour solution buvable en sachet de 250 mg à partir de 13 kg	Efferalganmed 250 mg, poudre effervescente pour solution buvable en sachet
	Comprimé/lyophilisat de 250 mg à partir de 13 kg	- Efferalganmed 250 mg, comprimé dispersible - Paralyoc 250 mg, lyophilisat oral
	Comprimés effervescents sécables de 500 mg à partir de 13 kg	- Dafalgan 500 mg, comprimé effervescent sécable - Efferalganmed 500 mg, comprimé effervescent sécable

Gestion des Ruptures

Devant la rupture de paracétamol : J'adapte la délivrance et j'informe les patients du bon usage du paracétamol

Depuis juillet 2022, l'ANSM met tout en œuvre pour limiter l'impact des tensions en paracétamol. A leur demande, les laboratoires ont ainsi augmenté leur capacité de production.

De plus, l'ANSM a interdit temporairement l'exportation de ces médicaments par les grossistes-répartiteurs.

Information pour les parents

Quand recourir au paracétamol en cas de fièvre chez l'enfant ?

Il n'est pas nécessaire de donner à votre enfant un médicament contre la fièvre si sa température ne dépasse pas 38,5 °C.

Des gestes simples permettent de soulager un enfant d'une fièvre et des signes d'inconfort associés. Ils peuvent être adoptés avant toute administration de paracétamol à un enfant. Ce peut être, par exemple, lui enlever des épaisseurs de vêtements, sans le déshabiller complètement, et l'installer dans une pièce fraîche et aérée (entre 18 et 20°C). Donnez-lui souvent à boire, même s'il ne vous le demande pas, de l'eau fraîche par exemple.

Si du paracétamol est nécessaire, il doit être utilisé à un dosage adapté au poids de l'enfant et sur une courte durée

L'ANSM vous invite à recueillir l'avis d'un médecin ou d'un pharmacien pour déterminer si la prise de paracétamol est adaptée pour votre enfant.

Gestion des Ruptures

Au comptoir : Comment anticiper cette situation sous tension ?

- Travailler en équipe avec vos consoeurs-confrères aux alentours

Vous êtes de garde avec votre pharmacien/ne préféré(e) ce week-end.

Nous sommes en pleine période d'infections ; états grippales, gastroentérites...etc.

Vous n'avez plus de doliprane pédiatrique en sirop, votre stock est à 0.

Que faites-vous dans cette situation ?

Gestion des Ruptures

Au comptoir : Comment anticiper cette situation sous tension ?

- Travailler en équipe avec vos consoeurs-confrères aux alentours
 1. Vous expliquez la situation aux grossistes et tentez un dépannage (Bonne chance !)
 2. Vous expliquez votre situation à vos consoeurs-confrères aux alentours et demandez un dépannage de quelques flacons.
- ⇒ Mission réussie, dépannage de 50 flacons avec 5 pharmacies aux alentours. La garde s'est déroulée plus sereinement.

Plan hivernal : premier point de situation 2025 sur l'approvisionnement de certains médicaments majeurs de l'hiver



es

16/01/2025
RUPTURES - SANTÉ PUBLIQUE



Ce plan met en lumière l'importance de la **surveillance continue de l'approvisionnement des médicaments**.

L'équipe officinale doit **être consciente des situations de tension potentielles et des recommandations spécifiques pour certains médicaments**.

Restez informés et consultez régulièrement les directives de l'ANSM pour garantir les meilleurs soins à vos patients.

Points Clés :

1. **Suivi Rigoureux des Médicaments** : L'ANSM effectue un suivi régulier de l'approvisionnement des médicaments.
2. **Situation Épidémiologique** : Il est important de connaître les tendances pour anticiper les besoins des patients.
3. **Amoxicilline et Amoxicilline/Acide Clavulanique** : L'approvisionnement en ces antibiotiques est stable au niveau national, et il n'y a pas de tensions majeures. Cependant, des tensions locales peuvent survenir, et les formes pédiatriques sont distribuées via les grossistes-répartiteurs pour assurer une répartition équitable.
4. **Macrolides (Azithromycine et Clarithromycine)** :
 - L'approvisionnement en azithromycine est satisfaisant, et les projections sont rassurantes.
 - La clarithromycine buvable reste en tension, mais la situation devrait s'améliorer grâce aux livraisons récentes. Les comprimés de clarithromycine ont des stocks reconstitués.

Gestion des Ruptures

Garantir la disponibilité des médicaments et assurer à plus long terme une souveraineté industrielle

Feuille de route 2024-27



**GARANTIR
LA DISPONIBILITÉ
DES MÉDICAMENTS
ET ASSURER
À PLUS LONG TERME
UNE SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE**

Feuille de route
2024-2027



Gestion des Ruptures

Tensions d'approvisionnement et rôle des pharmaciens d'officine :

- Les pharmacies d'officine sont en première ligne face aux tensions d'approvisionnement en médicaments. Les pharmaciens passent parfois des heures à trouver des solutions pour les patients.
- La feuille de route 2024-2027 vise à améliorer l'accès des patients aux médicaments et à l'information, en toute transparence.
- Une charte d'engagement des acteurs de la chaîne du médicament a été signée en novembre 2023, impliquant notamment les pharmaciens d'officine.

Gestion des Ruptures



Mesures pour améliorer la situation des pharmacies d'officine :

- **Amélioration de l'information :**
 - Intégrer l'information relative à la disponibilité des médicaments et aux alternatives thérapeutiques dans les logiciels d'aide à la prescription, ce qui facilitera le travail des pharmaciens.
 - Renforcer les obligations d'information de l'ensemble de la chaîne du médicament, notamment via le DP-Ruptures, afin d'améliorer la communication entre les acteurs et de permettre aux pharmaciens d'anticiper les ruptures.
 - Fournir aux pharmaciens des messages d'information standardisés à destination des patients, notamment sur la durée de la tension et sa cause, afin d'harmoniser la communication et d'améliorer l'accompagnement des patients.
- **Facilitation de la dispensation :**
 - Établir des tableaux d'équivalence permettant aux pharmaciens d'officine de remplacer un médicament en rupture par un médicament disponible sans avoir à contacter le prescripteur, ce qui simplifiera la dispensation et réduira les délais d'attente pour les patients.
- **Rôle accru dans le bon usage des médicaments :**
 - Promouvoir le bon usage des médicaments, notamment des antibiotiques, en lien avec les campagnes de sensibilisation et les recommandations des autorités de santé.
 - Encourager la dispensation à l'unité pour certains médicaments, comme les antibiotiques, afin de limiter le gaspillage et de favoriser le bon usage.

Gestion des Ruptures

SOCIOPROFESSIONNEL

Ruptures de médicaments : toujours 12 heures par semaine à chercher des solutions

 Réservé aux abonnés

Publié le 6 mars 2026

Par [Christelle Pangrazzi](#)

 Partager

 Mettre en favori



© Getty Images

Les pénuries de médicaments s'installent dans la durée en Europe. Selon le rapport 2025 du Groupement pharmaceutique de l'Union européenne (GPUE), 96 % des pays signalent des ruptures à l'officine et plus d'un tiers recensent plus de 600 médicaments indisponibles. Les pharmaciens consacrent désormais en moyenne 12 heures par semaine à gérer ces situations.

Gestion des Ruptures

Un impact direct sur les patients

Les conséquences cliniques se multiplient. Selon le rapport, près de neuf pays sur dix signalent des interruptions de traitement.

Les pharmaciens rapportent également des situations de stress pour les patients, des substitutions thérapeutiques moins optimales, une augmentation du reste à charge ou encore des erreurs médicamenteuses liées aux changements de spécialité.

Une charge croissante pour les pharmaciens

La gestion des ruptures repose largement sur les officines. Les pharmaciens consacrent en moyenne 12 heures par semaine à cette activité, soit plus du double du temps observé il y a cinq ans.

Cette charge comprend :

- la recherche d'alternatives thérapeutiques,
- les échanges avec les prescripteurs,
- l'accompagnement des patients,
- la gestion administrative des pénuries.

Dans 81 % des pays, cette situation entraîne une hausse des tâches administratives et des pertes économiques pour les officines.

Gestion des Ruptures

Des questions ?

Nouveau Mode de Dispensation



Ordonnance et internet au comptoir : Quels comportements adopter ?

1. Vérifier que la boîte mail correspond à une messagerie sécurisée pour respecter le RGPD et limiter les piratages
2. Opter pour le téléchargement et l'impression unique de l'ordonnance originale disponible sur Doctolib et compléter le statut de l'ordonnance sur Doctolib (délivrance partielle, totale...)
3. Annoter de la date du jour de la délivrance et du tampon de la pharmacie
4. Vérifier le DP ++++++
5. Flasher le QR code ou le code barre disponible sur les ordonnances de téléconsultations (ordonnance QARE®)

Nouveau Mode de Dispensation

Ordonnance et internet au comptoir : Quels comportements adopter ?

1. Vérifier que la boîte mail de la pharmacie est cryptée pour respecter le RGPD et limiter les piratages

Sécurisation des ordonnances : la messagerie sécurisée devient incontournable



Getty
Images/iStockphoto

A partir de mai 2023, les patients pourront envoyer leur ordonnance à leur pharmacie via la messagerie sécurisée de santé (MSS) de leur **espace numérique de santé**. C'est ce qu'a annoncé Marguerite Cazeneuve, directrice déléguée à la gestion et à l'organisation des soins à la Caisse nationale de l'Assurance maladie (Cnam), à PharmagoraPlus le 11 mars, lors d'un débat sur le numérique en santé.

Une nouveauté car jusqu'à présent seuls les professionnels de santé pouvaient initier un échange via la MSS de Mon espace santé de leurs patients. L'utilisation des MSS va, de plus, sécuriser l'envoi des ordonnances, adressées jusqu'à présent via des opérateurs habituels.

Concrètement, le patient pourra choisir l'une des pharmacies apparaissant dans l'historique de son espace santé. En cliquant directement sur le nom de l'officine, il pourra envoyer son ordonnance. En effet, seules les pharmacies dans lesquelles le patient s'est rendu pour des délivrances de médicaments sont enregistrées dans Mon espace santé. **Pour autant, cette nouvelle fonctionnalité est limitée par le nombre d'officines disposant d'une MSS : actuellement, elles ne sont que 5 000. En outre, la pharmacie doit disposer d'une adresse de MSS « organisation », c'est-à-dire qui ne soit pas au nom du pharmacien.**

Magali Clausener

Nouveau Mode de Dispensation

Ordonnance et internet au comptoir : Quels comportements adopter ?

Pourquoi devez-vous être vigilants devant ces nouvelles ordonnances ?

Quels sont les risques ?

Nouveau Mode de Dispensation



Ordonnance et internet au comptoir : Quels comportements adopter ?

- Vous êtes responsables de vos délivrances +++++
 - Explosion du trafic de médicaments
 - Explosion des fraudes à la sécurité sociale
 - Automédication et risques de surdosages
 - Mésusages
 - Nomadisme : certains patients n'ont pas de pharmacie référente
- Vous devez sécuriser au maximum la délivrance au comptoir
 - Ex : Consulter le DP est INDISPENSABLE

Nouveau Mode de Dispensation

Ordonnance et internet au comptoir : Quels comportements adopter ?

Ce qui est amené à évoluer ce sont les e-prescription vs ordonnance sécurisée papier



Elle se caractérise par plusieurs étapes :

1. Le prescripteur saisit les données de prescription qui sont envoyées en format structurées et stockées dans la base e-prescription, hébergée et sécurisée par l'Assurance Maladie.
2. Chaque ordonnance est associées à un numéro unique de prescription, accessibles par l'intermédiaire d'un QR code et figurant sur l'ordonnance sous ce QR code.
3. Ce QR code permet au professionnel de santé prescrit de consulter les données de prescription en interrogeant la base e-prescription depuis son logiciel puis d'exécuter la prescription. Les actes réalisés ou les dispensations sont également transmis à l'Assurance Maladie, en parallèle de la facture, et stockés dans la base e-prescription.

L'Assurance Maladie disposant des données de prescriptions, de délivrance ou d'exécution des actes, le prescrit n'a plus besoin de scanner la prescription et de l'envoyer via le dispositif SCOR (SCannérisation des ORdonnances). **Les patients peuvent également retrouver leur ordonnance depuis [Mon espace santé](#)**, dans la mesure où celle-ci est automatiquement alimentée dans le [DMP](#) depuis le logiciel du prescripteur.

Nouveau Mode de Dispensation

EXERCICE PLURIPROFESSIONNEL

Dispensation sous protocole : paroles de pionniers

A la faveur d'une disposition prise par le gouvernement, plusieurs centaines d'officines se sont lancées depuis quelques mois dans la dispensation sous protocole leur permettant de délivrer, par exemple, de la fosfomycine sans ordonnance à une patiente atteinte de cystite simple. Mais la prise en charge ne peut s'effectuer que dans le cadre strict d'un exercice coordonné.

Témoignages de pharmaciens. Par Matthieu Vandendriessche

Dispensation sous protocole :

C'est quoi ?

Nouveau Mode de Dispensation



Dispensation sous protocole : C'est quoi ?

Définition: Un protocole de coopération est un accord formel entre professionnels de santé qui travaillent en équipe. Il leur permet de mieux répondre aux besoins des patients en organisant le transfert de certaines activités ou actes de soins entre eux, ou en réorganisant leurs interventions.

L'article 5 de la HPST di 21 juillet 2009 permet le transfert d'activités de soins réalisés initialement par les médecins à d'autres professionnels de santé. Les délégations d'exercice peuvent concerner la réalisation d'actes ou activité à visée préventive, diagnostique ou thérapeutique

Objectifs: Pharmacien : Faire évoluer la pratique prof + Développer et valoriser des compétences

- Améliorer la prise en charge des patients (accès aux soins et le parcours patient)
- Optimiser les compétences de chaque professionnel
- Favoriser le travail en équipe (coopération +++ = seul on avance plus vite mais à plusieurs on va plus loin)

Acteurs concernés:

- Professions médicales: médecins, sages-femmes, dentistes
- Professions de la pharmacie: pharmaciens,
- Auxiliaires médicaux: infirmiers, aides-soignants, kinésithérapeutes, etc. :

Nouveau Mode de Dispensation

Dispensation sous protocole : C'est quoi ?



Types de protocoles:

- Nationaux: validés par les autorités de santé et applicables sur tout le territoire
- Locaux: initiatives propres à une équipe de professionnels

Cadres d'exercice:

Les protocoles peuvent être mis en place dans divers environnements: hôpitaux, maisons de santé, cabinets médicaux, pôle de santé, cpts etc.

Voir Exemple de protocoles nationaux

Voir Exemple de protocoles locaux

Nouveau Mode de Dispensation

Dispensation sous protocole : C'est quoi ?



La liste des protocoles nationaux autorisés

Ces protocoles sont ouverts aux équipes soignantes volontaires dont les lieux d'exercice sont définis dans le protocole autorisé par arrêté ministériel. Leur application peut être en établissement ou en ville. Ainsi, les activités dérogatoires peuvent déboucher sur des modes d'intervention auprès des patients réorganisés et couvrir davantage de prises en charge.

Les protocoles autorisés en établissements de santé

– [Cardiologie](#)

– [Diabétologie](#)

Intitulé du protocole	Profession du délégrant	Profession du délégué	Grille du protocole
Interprétation des résultats de glycémie capillaire, et adaptation des doses d'insuline de patients atteints de diabète de type 1, de diabète de type 2, ou de diabète gestationnel, par une infirmière en consultation hospitalière	médecin	infirmier	

Protocole national

Etablissement de santé

Médecin délégrant

Infirmier délégué

Diabétologie

Nouveau Mode de Dispensation

Dispensation sous protocole : C'est quoi ?



Les protocoles autorisés en structure pluriprofessionnelle ou en libéral

- Dépistage
- Diabétologie
- Echographie
- Gérontologie
- Handicap
- Médecine générale
- Ophtalmologie
- Soins non programmés

Intitulé du protocole	Profession du délégant	Profession du délégué
 Protocole national de coopération pollakiurie mai 2024 Téléchargement du pdf (1.4 Mio)	médecin	infirmier/pharmacien d'officine
 Protocole national de coopération odynophagie Téléchargement du pdf (1.4 Mio)		

Protocole national

Structure pluripro ou libéral

Médecin délégué

Infirmier délégué



Pharmacien délégué

Soins non programmés

Nouveau Mode de Dispensation



Dispensation sous protocole : C'est quoi ?



DOS/SDA

Point Focus protocoles nationaux de coopération soins non programmés

Symptômes	Diagnostic	Professionnels concernés	Détail du protocole de coopération	Lieu de mise en œuvre	Outils
Pollakiurie	Cystite	● ● ●	Prise en charge de la pollakiurie et de la brûlure mictionnelle chez la femme de 16 à 65 ans.	Consultation au cabinet infirmier ou en pharmacie avec un espace de confidentialité et un accès aux toilettes	Système d'information partagé labellisé obligatoire
Odynophagie	Angine	● ● ●	Prise en charge de l'odynophagie chez les patients de 10 à 65 ans.	Consultation au cabinet infirmier ou en pharmacie avec un espace de confidentialité obligatoire	Système d'information partagé labellisé obligatoire
Eruption cutanée chez l'enfant	Varicelle	● ● ●	Prise en charge de l'éruption cutanée vésiculeuse prurigineuse chez l'enfant de 12 mois à 12 ans.	Consultation au cabinet infirmier ou en pharmacie avec un espace de confidentialité obligatoire	Système d'information partagé labellisé obligatoire
Rhino-conjonctivite	Rhinite allergique	● ● ●	Prise en charge du renouvellement à l'identique du traitement de la rhino-conjonctivite allergique saisonnière pour les patients âgés de 15 à 50 ans.	Consultation au cabinet infirmier ou en pharmacie avec un espace de confidentialité obligatoire	Système d'information partagé labellisé obligatoire
Traumatisme de la cheville	Entorse	● ●	Prise en charge du traumatisme en torsion de la cheville chez un patient de 18 à 55 ans.	Consultation au cabinet du masseur-kinésithérapeute	Système d'information partagé labellisé obligatoire
Douleur lombaire aigüe inférieure	Lombalgie aigüe	● ●	Prise en charge de la douleur lombaire aigüe inférieure à 4 semaines chez un patient âgé de 20 à 55 ans.	Consultation au cabinet du masseur-kinésithérapeute	Système d'information partagé labellisé obligatoire

●	Médecin
●	Infirmier
●	Pharmacien
●	Masseur-kinésithérapeute

9

Nouveau Mode de Dispensation

La Dispensation sous protocole

Quoi ?

Qui ?

Pour quoi faire ?

Comment ?

Quoi ?

Quatre protocoles nationaux

- 
- 1 Prise en charge de la pollakiurie et de la brûlure mictionnelle chez la femme de 16 à 65 ans (possibilité de délivrance et d'interprétation d'une bandelette urinaire par le professionnel*).
 - 2 Prise en charge de l'odynophagie chez les patients de 6 à 45 ans, avec la réalisation d'un test rapide d'orientation diagnostique (Tred) angine.
 - 3 Renouvellement du traitement de la rhinopharyngite allergique saisonnière des patients de 15 à 50 ans.
 - 4 Prise en charge de l'éruption cutanée vésiculeuse prurigineuse chez l'enfant de 12 mois à 12 ans.

Comment ?

Modalités

- Mise en application de protocoles nationaux de coopération validés par la Haute Autorité de santé (HAS) ;
- Formation préalable de 4 à 10 heures selon la situation ;
- Déclaration auprès de l'agence régionale de santé (ARS) de chaque membre de l'équipe volontaire pour la mise en œuvre ;
- Désignation de « délégués » (un ou plusieurs médecins généralistes de la structure) ;
- Utilisation d'un logiciel commun labellisé « dossier patient informatisé ». Retour d'information au médecin.

Qui ?

- Pharmaciens d'officine (titulaire ou adjoint), infirmiers diplômés d'État ;
- Exercice dans le cadre d'une structure d'exercice coordonné : maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), centres de santé et, par mesures dérogatoires, communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) ayant signé l'accord conventionnel interprofessionnel (ACI).

Pour quoi faire ?

- Acte dérogatoire de prescription d'un médicament listé par le professionnel délégué via une ordonnance type, notamment pour des antibiotiques ;
- Antibiotiques délivrés dans le cas de la pollakiurie et des brûlures mictionnelles : fosfomycine trométamol per os (PO), pivmecillinam PO.

Combien ?

- Rémunération à hauteur de 25 € par patient pris en charge ;
- Versement à la structure pluriprofessionnelle puis somme « librement partagée » par l'équipe de professionnels de santé impliqués.

* Pratique légale par la convention pharmaceutique 2022 et inscrite dans la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2023 mais en attente d'arrêtés et de lavis consultatif du Conseil national professionnel de biologie médicale.

Sources : articles R.4011-1, D.4011-3 et D.4011-4 du Code de la santé publique, loi du 24 juillet 2019 [article 30] parue au Journal officiel (JO) du 26 juillet 2019, arrêté du 6 mars 2020 parue au JO du 8 mars 2020, arrêté du 6 mars 2020 parue au JO du 10 mars 2020, arrêté du 10 septembre 2020 parue au JO du 30 septembre 2020, décret du 12 janvier 2021 parue au JO du 14 janvier 2021, arrêté du 5 mai 2021 parue au JO du 11 mai 2021.

Nouveau Mode de Dispensation



La Dispensation sous protocole en officine : Quelles-sont les pathologies concernées ? **Les protocoles nationaux relatifs aux soins non programmés**

❖ **4 protocoles nationaux**

- Pollakiurie + Brûlure mictionnelle chez la femme de 16 à 65 ans (cystite simple)
- Odynophagie chez les patients de 6 à 45 ans avec réalisation d'un TROD angine (douleur de gorge)
- Renouvellement du traitement de la rhinopharyngite allergique des patients de 15 à 50 ans
- Prise en charge de l'éruption cutanée vésiculeuse prurigineuse chez l'enfant de 12 mois à 12 ans (varicelle)

Quoi ?

Quatre protocoles nationaux

- 1** Prise en charge de la pollakiurie et de la brûlure mictionnelle chez la femme de 16 à 65 ans (possibilité de délivrance et d'interprétation d'une bandelette urinaire par le professionnel*).
- 2** Prise en charge de l'odynophagie chez les patients de 6 à 45 ans, avec la réalisation d'un test rapide d'orientation diagnostique (TroD) angine.
- 3** Renouvellement du traitement de la rhinopharyngite allergique saisonnière des patients de 15 à 50 ans.
- 4** Prise en charge de l'éruption cutanée vésiculeuse prurigineuse chez l'enfant de 12 mois à 12 ans.

Nouveau Mode de Dispensation

La Dispensation sous protocole : Quels-sont les professionnels de santé concernés ?

Qui ?

→ Pharmaciens d'officine (titulaire ou adjoint), infirmiers diplômés d'Etat ;
→ Exercice dans le cadre d'une structure d'exercice coordonné : maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), centres de santé et, par mesures dérogatoires, communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) ayant signé l'accord conventionnel interprofessionnel (ACI).

➤ Médecins, Pharmaciens d'officine et Infirmiers

- Exercice dans un cadre défini
- Structure d'exercice coordonné
 - MSP
 - CPTS
 - Centres de santé
- Signature d'un ACI



La Dispensation sous protocole : Quels-sont les objectifs recherchés ?

Pour quoi faire ?

- Acte dérogatoire de prescription d'un médicament listé par le professionnel délégué via une ordonnance type, notamment pour des antibiotiques ;
- Antibiotiques délivrés dans le cas de la pollakiurie et des brûlures mictionnelles : fosfomycine trométamol *per os* (PO), pivmecillinam PO.

➤ Simplifier et optimiser la prise en charge

- Acte dérogatoire de prescription d'un médicament listé
- Par le professionnel délégué
- Pallier à la difficulté d'accès aux soins
 - Désert médical
 - Urgences et SOS médecins saturé
 - Médecin traitant indisponible
- Prise en charge précoce d'une symptomatologie courante

Nouveau Mode de Dispensation

La Dispensation sous protocole : Quelles sont les modalités ?

Comment ?

Modalités

- Mise en application de protocoles nationaux de coopération validés par la Haute Autorité de santé (HAS) ;
- Formation préalable de 4 à 10 heures selon la situation ;
- Déclaration auprès de l'agence régionale de santé (ARS) de chaque membre de l'équipe volontaire pour la mise en œuvre ;
- Désignation de « délégués » (un ou plusieurs médecins généralistes de la structure) ;
- Utilisation d'un logiciel commun labellisé « dossier patient informatisé ». Retour d'information au médecin.

➤ # Critères

- Mise en application de protocoles validés par la HAS
- Formation des professionnels
- Déclaration à l'ARS
- Désignation de délégués
- Utilisation d'un logiciel labellisé

Nouveau Mode de Dispensation

La Dispensation sous protocole : Prise en charge de la cystite simple

Protocole national de coopération	
Tenant compte des exigences de qualité et de sécurité des protocoles de coopération entre professionnels de santé précisées par le décret du 27 décembre 2019 https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000039684544/	
I	<p>1. Intitulé du protocole</p> <p>Prise en charge par l'infirmier diplômé d'Etat de la pollakiurie et des brûlures mictionnelles non fébriles chez la femme de 16 à 65 ans dans le cadre d'une structure d'exercice coordonné ou d'une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS)</p>
II	<p>2. Présentation générale du protocole et de son contexte de mise en œuvre</p> <p><u>Objectifs de mise en œuvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les délais de prise en charge d'une symptomatologie courante avec diminution du risque de complications grâce à une prise en charge précoce. • Favoriser un accès aux soins égal pour tous, lutter contre les inégalités territoriales de santé et améliorer le parcours de soins dans un contexte de démographie médicale déficitaire. • Diminuer le recours à la permanence des soins (urgences et organismes de permanence de soins ambulatoires - PDSA), notamment en horaires de garde, en s'appuyant sur les compétences d'autres professionnels de santé. • Permettre aux professionnels de santé habilités d'avoir une réponse adéquate à une demande fréquente et de prendre en charge cette symptomatologie. • Améliorer la sécurité de la prise en charge : <ul style="list-style-type: none"> - En favorisant une prise en charge par un professionnel de santé ayant si possible accès au dossier médical de la patiente - En utilisant des algorithmes décisionnels simples issus de référentiels validés. - En améliorant la traçabilité des prises en charge grâce à un échange sécurisé des informations • Optimiser la dépense de santé via les leviers décrits sur les points précédents <p><u>Patientes et symptomatologie(s) concernés par le protocole :</u> Femmes de 16 à 65 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sans facteurs de risque, présentant des signes fonctionnels urinaires (une pollakiurie et/ou une brûlure mictionnelle, et/ou une dysurie, et/ou une impériosité mictionnelle) d'apparition récente. - Avec un médecin traitant, membre ou non de la structure d'exercice coordonné ou de la CPTS, ou sans médecin traitant <p><u>Intervalle d'âge des patients :</u> 16-65 ans</p> <p><u>Professionnels concernés</u> Délégués : Médecins spécialistes en médecine générale membres de la structure d'exercice coordonné ou de la CPTS Délégués : Infirmiers diplômés d'Etat exerçant en soins de ville membres de la même structure d'exercice coordonné ou de la même CPTS que le déléguant</p> <p><u>Structures ou dispositifs permettant la mise en œuvre</u> - Structures d'exercice coordonné : Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP), centre de santé (CDS) - Dispositif de coordination : CPTS ayant inscrit le protocole dans son projet de santé</p> <p><u>Lieux de mise en œuvre (établissement de santé ou médico-social, structure de soins de ville, domicile des patients...)</u> : Cabinets infirmiers et domicile des patientes</p>
III	<p>3. Critères d'inclusion des patients (définir précisément tous les critères)</p> <p><u>Critère 1 :</u> Femme âgée de 16 à 65 ans <u>Critère 2 :</u> Consultant pour dysurie (mictions difficiles) / brûlures mictionnelles / pollakiurie (émission fréquente d'urines en petite quantité) ± mictions impérieuses <u>Critère 3 :</u> D'apparition récente.</p>
	<p>4. Critères de non-inclusion des patients (ces critères peuvent être liés à la présence de complications de la symptomatologie concernée ou à d'autres facteurs)</p> <p>Critères d'exclusion reconnus à l'interrogatoire du patient par le délégué</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Grossesse avérée ou non exclue 2. Immunodépression ou risque d'immunodépression dus à une pathologie (VIH) ou à un médicament (corticothérapie au long cours, immunosuppresseurs, chimiothérapie) 3. Port d'un cathéter veineux implanté 4. Notion d'insuffisance rénale chronique sévère : débit de filtration glomérulaire (DFG) < 30 ml/mn/1.73m² selon CKD-EPI 5. Anomalie fonctionnelle ou organique de l'arbre urinaire (uropathie, résidu vésical, lithiase, tumeur, geste chirurgical récent, endoscopique ou sondage...) 6. Antibiothérapie en cours pour une autre pathologie 7. Episode de cystite non complètement résolue dans les 15 derniers jours 8. Antécédent ≥ 3 épisodes de cystite depuis 12 mois

Nouveau Mode de Dispensation

Dispensation sous protocole : C'est quoi ?

- Exercice pluriprofessionnel : médecin, pharmacien, infirmier...
- 4 protocoles nationaux
- Nouvelle mission du pharmacien d'officine
- Cadre strict d'un exercice coordonné : MSP, CPTS...
- Acte dérogatoire de prescription d'un médicament listé : Fosfomycine...
- Mise en application de protocoles nationaux validés par la HAS
- Critères d'inclusion et d'exclusion définis

Nouveau Mode de Dispensation

La réalisation d'un TROD angine : Quand ?

- Identification de la cible
- Identification de la demande (spontanée ou avec ordonnance)
- Test de Mac Isaac
- TROD à réalisé ou non

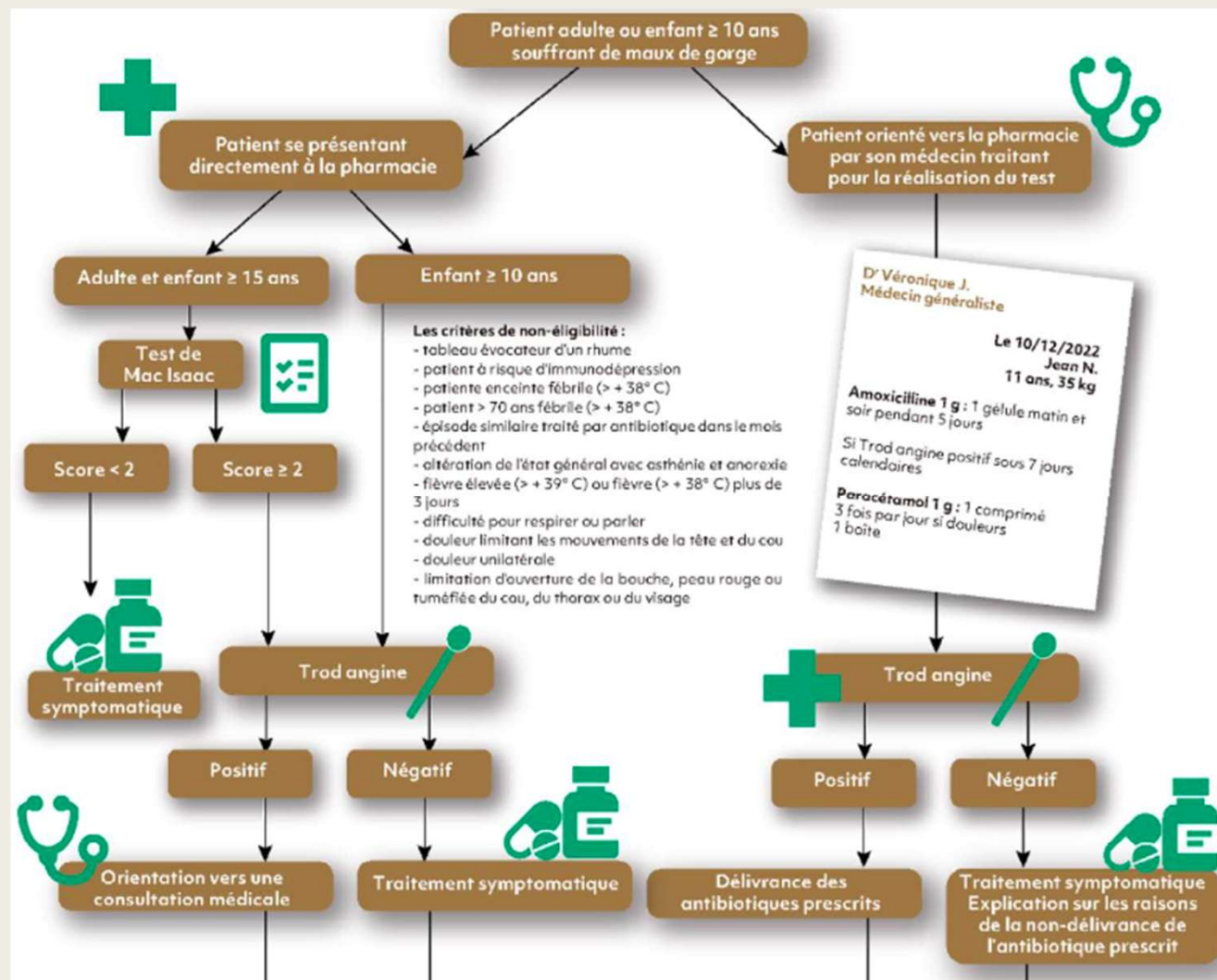
Objectifs ?

= Bon usage des ATB

= Pallier aux tensions d'approvisionnements

= Améliorer la prise en charge

= Lutter contre l'antibiorésistance



Nouveau Mode de Dispensation

La réalisation du Test de Mac Isaac : C'est quoi ?

Score de Mac Isaac	Point
● Température > 38 °	1
● Absence de toux	1
● Adénopathie(s) cervicale(s) antérieure(s) douloureuse(s)	1
● Augmentation de volume ou exsudat amygdalien	1
● Âge	
- 15 à 44 ans	0
- > 45 ans	- 1

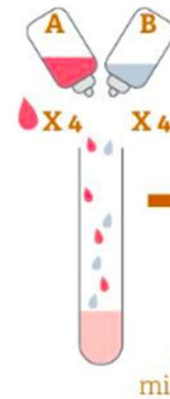
Nouveau Mode de Dispensation

La réalisation d'un TROD angine : Comment ?

Mode d'emploi du Trod de l'angine

1

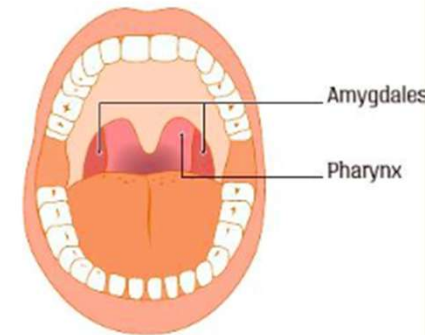
Préparer la solution de réaction : le mélange entre les 2 solutions de réactifs doit se faire extemporanément. Verser 4 gouttes de chaque solution dans le tube d'extraction et agiter doucement.



1
minute

2

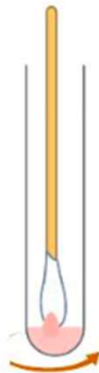
Effectuer le prélèvement sur les amygdales, le pharynx et toutes les zones inflammatoires, ulcératives ou exsudatives.



5
minutes

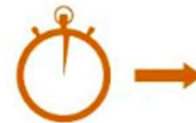
3

Insérer sans attendre l'écouvillon dans le tube d'extraction et effectuer une dizaine de rotations.



4

Laisser reposer l'écouvillon à l'intérieur du tube pendant 1 minute. Presser fortement l'écouvillon en le serrant contre les parois du tube pour extraire la totalité du liquide.



5

Immerger la bandelette dans le tube d'extraction*. Mettre un minuteur et attendre le temps recommandé par le fabricant (généralement 5 minutes).

6

Lire le résultat. Un résultat positif peut apparaître dès la première minute, néanmoins pour confirmer un résultat négatif, 5 minutes sont nécessaires. Ne pas faire de lecture après 10 minutes.



* Certains tests peuvent se présenter sous forme de cassette. Déposer alors 3 gouttes de la solution dans le puits de dépôt à l'aide d'un bouchon muni d'un compte-gouttes ou d'une pipette.

Nouveau Mode de Dispensation

La réalisation d'un TROD angine : Comment ?

Comment interpréter le résultat ?

L'apparition d'une ligne dans la zone de contrôle confirme que le test a fonctionné et qu'il est interprétable. L'intensité de la couleur de la ligne de test peut varier selon la concentration de l'antigène présent dans le prélèvement. Il s'agit d'un test qualitatif et non quantitatif, la concentration en antigènes ne doit pas être prise en compte pour interpréter le résultat. L'apparition d'une ligne dans la zone test signe un résultat positif quelle que soit son intensité.



**Informez le patient du résultat.
Précisez qu'il ne constitue qu'une orientation diagnostique.**

Une antibiothérapie est justifiée.

Test positif

Test négatif

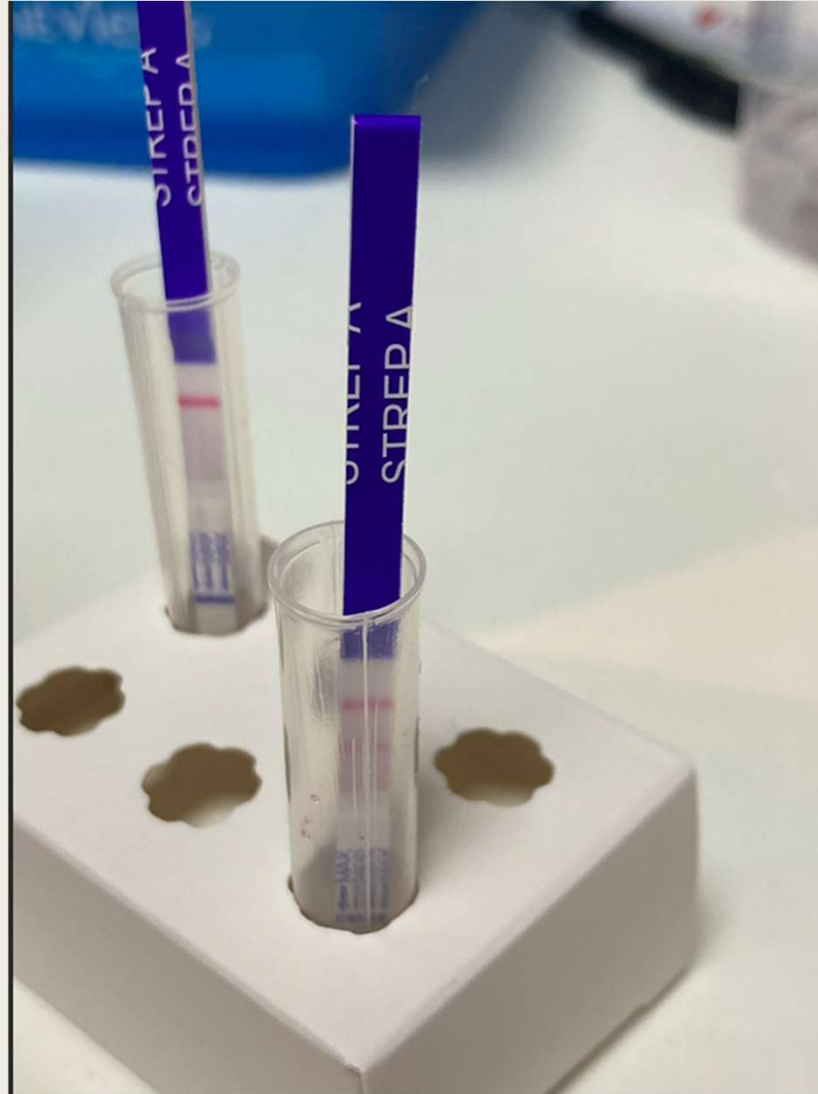
L'antibiothérapie est inutile, proposer un traitement symptomatique adapté à l'âge et aux signes cliniques. En cas de persistance ou d'aggravation des symptômes, le patient devra consulter son médecin traitant.



Jeter l'ensemble des éléments dans la filière des déchets d'activités de soins à risques infectieux (Dasri).

Nouveau Mode de Dispensation

La réalisation d'un
TROD angine :
Comment ?



Nouveau Mode de Dispensation

La prescription d'antibiotiques : En pratique ?

SI TROD POSITIF ↓

Étape 5 : Délivrance de l'antibiotique adapté ✖



Adulte

- **Amoxicilline** 1g x2/j pendant 6 j
- Si allergie aux pénicillines : **céfuroxime axétil** 250 mg x2/j pendant 4 j ou **cefpodoxime proxétil** : 100 mg x2/j pendant 5 j
- Si contre-indication aux bêta-lactamines : **clarithromycine** 250 mg x 2/j pendant 5 j

Enfant

- **Amoxicilline** 50 mg/kg/j en 2 prises/j pendant 6 j (max 2g/j)
- Si allergie aux pénicillines : **Cefpodoxime proxétil** : 8 mg/kg/j en 2 prises/j pendant 5 j (max 200 mg/j)
- Si contre-indication aux bêta-lactamines : **Clarithromycine** 15 mg/kg/j en 2 prises/j, pendant 5 j (max 1g/j)

SI AU MOINS UN
SIGNE DE GRAVITÉ :

Orienter vers
le médecin



Nouveau Mode de Dispensation

La Dispensation sous protocole : Nouveautés 2023-2024

EXPERTISE AUTOUR DU MÉDICAMENT

DÉPISTAGE

Le Trod cystite dans toutes les pharmacies !

Alors que le projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2024 prévoit la prescription d'antibiotiques directement par le pharmacien aux femmes souffrant de cystite aiguë, une mission connexe se concrétise en cette fin d'année : le dépistage de cette infection par bandelette urinaire. Mode d'emploi. Par Alexandra Blanc

TEMES FORTS ENJEUX

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES

Les protocoles locaux se font les dents

A la différence des protocoles de coopération de portée nationale, les protocoles locaux sont écrits des propres mains des professionnels de santé qui les utilisent dans un cadre d'exercice coordonné. Les tout premiers ciblent la douleur et l'abcès dentaire au bénéfice de patients surpris de la démarche mais soulagés.

Par Matthieu Vendriessche

Mise en bouche à Oléron

Dans les cinq officines participantes, près de 40 patients ont bénéficié entre mi-juillet et fin septembre du protocole douleurs et abcès dentaires déployé par la maison de santé pluridisciplinaire (MSP) de l'Oléron Nord. « Ils ont vécu cela comme une bonne surprise, témoigne l'odontologue Alison Cuny depuis le comptoir de la pharmacie de Saint-Pierre. Aucun d'entre eux n'a refusé d'entrer dans le protocole. Il a fallu leur en

expliquer le principe pour recueillir leur consentement et pour qu'ils ne s'étonnent pas de ne pas le retrouver ailleurs. » La pharmacienne s'est lancée au terme d'une réunion décrivant le protocole dans sa version définitive et incluant une formation de deux heures sur la douleur dentaire. « Une chique ou un petit gonflement, c'est assez évident à reconnaître. Si l'abcès se situe dans le cou ou à la gorge, nous orientons la personne vers un

médecin ou un dentiste. » Selon l'odontologue, une communication commune pourrait être officialisée l'an prochain dans l'officine lorsque les protocoles odontologie et cystite seront opérationnels. Un autre porte sur l'adaptation des posologies des antibiotiques K selon les résultats des international normalized ratios (INR). « Je suis formé pour cela aussi, mais nous le faisons pour le moment aux infirmières libérales. »

Photo: Agence: C. Bouché

Nouveau Mode de Dispensation

La Dispensation sous protocole : Nouveautés 2023-2024

EXPERTISE

AUTOUR DU MÉDICAMENT

DÉPISTAGE

Le Trod cystite dans toutes les pharmacies !

Alors que le projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2024 prévoit la prescription d'antibiotiques directement par le pharmacien aux femmes souffrant de cystite aiguë, une mission connexe se concrétise en cette fin d'année : le dépistage de cette infection par bandelette urinaire. Mode d'emploi. *Par Alexandra Blanc*

Le décret paru au Journal Officiel, le 18 juin 2024, ouvre officiellement aux pharmaciens d'officine la délivrance sans ordonnance de certains antibiotiques, après réalisation d'un test rapide d'orientation diagnostique.

Depuis fin 2023, le pharmacien pouvait réaliser un TROD cystite pour confirmer la délivrance des antibiotiques dans le cadre d'une ordonnance de dispensation conditionnelle.

Il peut désormais prendre en charge les femmes avec des symptômes évocateurs de cystite aiguë simple qui se présentent spontanément à l'officine.

Les objectifs en matière de santé publique de cette mesure sont multiples :

- faciliter le parcours des femmes souffrant d'infection urinaire
- limiter les prescriptions d'ECBU (examen cyto bactériologique des urines) inutiles en première intention dans le cas d'une cystite simple
- lutter contre l'antibiorésistance par la réduction de la consommation d'antibiotiques.

Nouveau Mode de Dispensation

Pénurie de médicaments : un droit de substitution élargi ?

- Renforcer le rôle du pharmacien pour lutter contre les pénuries de médicaments.
- Une nouvelle responsabilité à l'étude.

Objectifs ?

= Garantir une continuité des soins

= Sécuriser la prise en charge

Pénuries de médicaments : un droit de substitution élargi ?

Auditionnés au Sénat par la commission d'enquête sur les pénuries de médicaments ce 21 mars, Ordre, syndicats officinaux et hospitaliers et académiciens clament qu'il faut renforcer le rôle des pharmaciens pour lutter contre les pénuries de médicaments.



Getty
Images/iStockphoto

« En pharmacie, on passe entre 6 à 12 heures par semaine pour rechercher des molécules. C'est du temps qu'on n'a pas pour nos patients ». Pierre-Olivier Variot, président de l'Union des syndicats des pharmaciens d'officine (USPO) plante le décor des **conséquences des pénuries de médicaments** devant les membres de la **commission d'enquête du Sénat**, ce 21 mars, où sont auditionnés Ordre, syndicats et Académie nationale de pharmacie. Lister des médicaments d'intérêt thérapeutique majeur et éviter les situations monopolistiques - pour lesquelles un principe actif, seul sur le marché, est fabriqué sur un même site - , limiter les **baisses de prix**, réindustrialiser la France et l'Europe, stocker et être agile en termes de fabrication... : la profession a rappelé les propositions maintes fois rabâchées, mais a surtout insisté sur le rôle du pharmacien, à l'officine comme à l'hôpital.

Il y a « des solutions qui ne sont pas assez mises en œuvre », souligne Carine Wolf-Thal, présidente de l'Ordre des pharmaciens, comme la possibilité de réaliser des préparations dans les pharmacies à usage intérieur (PUI) mais aussi dans les officines, à l'instar des **préparations magistrales d'amoxicilline autorisées** pour faire face aux tensions cet hiver. « Il faut pouvoir aller plus vite, plus loin, lance la présidente de l'Ordre. Parce que pour les ruptures qui s'inscrivent dans la durée, il faut trouver des solutions dans les semaines voire dans les jours qui suivent. Or il faut des semaines voire des mois avant de pouvoir soit autoriser des préparations, soit même autoriser la substitution par les pharmaciens. »

Nouveau Mode de Dispensation

Dispensation supplémentaire exceptionnelle par le pharmacien d'officine, dans le cadre d'un traitement chronique, de médicaments et de dispositifs médicaux (DM)

Le décret est paru au Journal Officiel du 28 novembre 2024 et entré en vigueur dès le lendemain. Il étend à trois mois la possibilité d'une dispensation supplémentaire exceptionnelle par le pharmacien d'officine, dans le cadre d'un traitement chronique, de médicaments et de dispositifs médicaux (DM).

Ainsi, afin d'éviter toute interruption de traitement préjudiciable à la santé du patient, le pharmacien peut désormais dispenser, à titre exceptionnel, et dans la limite de trois mois par délivrance d'un mois, les médicaments et DM nécessaires à la poursuite d'un traitement chronique (ordonnance rédigée pour trois mois au minimum).

La DGS ayant confirmé que l'Arrêté du 5 février 2008 était toujours applicable, les médicaments stupéfiants, assimilés stupéfiants et ceux dont la durée de prescription est limitée restent exclus du dispositif et ne peuvent donc pas faire l'objet de cette dispensation supplémentaire.

Le pharmacien doit informer le prescripteur par des moyens de communication sécurisés.

Nouveau Mode de Dispensation

Collaboration interprofessionnelle ou Concurrence ?

Le pharmacien, seul responsable à l'égard du patient, en l'absence de respect du parcours de soins coordonné par le médecin.

[Le décret n° 2024-1070](#) du 26 novembre 2024, relatif à la dispensation supplémentaire exceptionnelle de médicaments et de dispositifs médicaux dans le cadre d'un traitement chronique, est entré en vigueur le 27 novembre dernier.

Ce décret, pris en application de l'article 15 de la loi n° 2023-379 du 19 mai 2023 portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé, permet à présent au pharmacien de renouveler, à titre exceptionnel, un traitement chronique dans le mois qui suit l'expiration de l'ordonnance en délivrant les médicaments ou dispositifs médicaux par période successive d'un mois et dans la limite de trois mois.

Par ailleurs, ce décret prévoit que le pharmacien « informe de la dispensation le médecin prescripteur dès que possible et par messagerie sécurisée répondant aux conditions prévues à l'article L. 1470-5 ou, à défaut, par tout autre moyen garantissant la confidentialité des informations ».

Nouveau Mode de Dispensation



Vaccination par le pharmacien d'officine

- Le pharmacien, préalablement formé, est désormais autorisé à **prescrire et à administrer, en plus des vaccins contre la grippe et contre la Covid-19, les vaccins non-vivants ou vivants atténués du calendrier vaccinal, aux personnes âgées de 11 ans et plus, ciblées par les recommandations vaccinales.**
- **La prescription des vaccins vivants atténués pour les personnes immunodéprimées reste une compétence réservée uniquement aux médecins.** Le pharmacien peut seulement administrer ces vaccins pour ces personnes, sous condition d'une prescription médicale.
- Pour rappel, **11 vaccinations sont obligatoires et sont pratiquées, sauf contre-indication médicale, dans les 18 premiers mois de l'enfant.** Il s'agit des vaccinations contre la coqueluche, les infections invasives à *Haemophilus influenzae* de type b, l'hépatite B, les infections à pneumocoque, les infections invasives à méningocoque C, la rougeole, les oreillons, la rubéole, la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite. **Les pharmaciens ne sont pas concernés par la prescription de ces vaccins et la vaccination.**

Nouveau Mode de Dispensation



CIRCULAIRE

VACCINATION – Actualisée le 08/10/2024 Fiche 1 – Vaccination à l'officine

3. Tableau récapitulatif vaccination – vaccins concernés par les pharmaciens

Vaccins	Recommandations	Prise en charge du vaccin (produit) par l'AM	Code acte - Rémunération - Prise en charge de l'injection par l'AM	Effecteurs pour la vaccination	
Grippe	Recommandé dans la population générale	100% pour les personnes ciblées et les enfants avec comorbidités 65 % pour les enfants sans comorbidité 0 % pour les personnes non ciblées	Code acte « VGP » 7,50 € 100% : adultes et enfants en ALD 70% : autres publics cibles 0% : personnes non ciblées	Prescription et administration : pharmaciens d'officine Administration : préparateurs en pharmacie et étudiants en 2 ^e et 3 ^e cycle, sous la supervision d'un pharmacien titulaire ou adjoint	
Coqueluche	Obligatoire (rappels/rattrapages) + recommandé pour les personnes à risque et les professionnels	65% pris en charge par l'AM	Code acte « RVA » 9,60 € si prescription par le pharmacien 100 % : cas particuliers → ALD ou femmes enceintes 70 % : population générale 7,50 € si prescription par un médecin 100 % : cas particuliers → ALD ou femmes enceintes 70 % : population générale	Prescription et administration : pharmaciens d'officine Administration : étudiants en 3 ^e cycle, sous la supervision d'un pharmacien titulaire ou adjoint	
Diphthérie-Tétanos – Poliomyélite (DTP)					
Hépatite B					
Infections à Papillomavirus humains (HPV)					Recommandé chez les jeunes filles et jeunes garçons + rattrapages
Méningocoque ABCYW					Recommandé si contact, pour les personnes à risque, les professionnels + Rattrapage (Méningocoque C)
Infections à Pneumocoque					Recommandé pour les personnes à risque
Tuberculose (BCG)					Recommandé pour les personnes à risque et les professionnels
Hépatite A	Recommandé si contact, pour les personnes à risque et les professionnels	65 % seulement pour les patients atteints de mucoviscidose ou de maladie du foie chronique			

Nouveau Mode de Dispensation



CIRCULAIRE

VACCINATION – Actualisée le 08/10/2024 Fiche 1 – Vaccination à l'officine

Zona	Recommandé chez les personnes âgées entre 65 et 74 ans	30 % pour les personnes de 65 à 74 ans révolus.	Code acte « RVA »	
Varicelle	Recommandé si contact, pour les personnes à risque, sans antécédent de varicelle et les professionnels	65 % pour tous les adolescents de 12 à 18 ans et au-delà de 18 ans en post-exposition	9,60 € si prescription par le pharmacien	Prescription et administration : pharmaciens d'officine
Rougeole- Oreillons- Rubéole	Rattrapage + recommandé si contact et pour les professionnels	100 % jusqu'à 17 ans révolus 65 % à partir de 18 ans	100 % : cas particuliers → ALD ou femmes enceintes 70 % : population générale	
Rage	Recommandé pour les personnes à risque, exposées et les professionnels	Non pris en charge par l'AM	7,50 € si prescription par un médecin	Administration : étudiants en 3 ^e cycle, sous la supervision d'un pharmacien titulaire ou adjoint
Leptospirose	Recommandé pour les professionnels		100 % : cas particuliers → ALD ou femmes enceintes	
Fièvre jaune			70 % : population générale	
Infection à Virus respiratoire Syncytial (VRS)	Recommandé pour les femmes enceintes entre la 32 et 36 ^e semaine d'aménorrhées + personnes âgées de plus de 75 ans + personnes de 65 ans et plus présentant des pathologies respiratoires chroniques	100 % pour les femmes enceintes (assurance maternité) <i>Ultérieurement – à définir pour les autres populations</i>	Code acte « RVA » 9,60 € si prescription par le pharmacien 7,50 € si prescription par un médecin	Prescription et administration : pharmaciens d'officine Administration : étudiants en 3 ^e cycle, sous la supervision d'un pharmacien titulaire ou adjoint
COVID-19	Recommandé dans la population générale	100% (Stock d'Etat)	Code acte « INJ » 7,90 € 100 % pris en charge	Prescription et administration : pharmaciens d'officine
Monkeypox	Recommandé pour les personnes à risque		Code PMR 9,61 € 100 % pris en charge	Administration : préparateurs en pharmacie et étudiants en 2 ^e et 3 ^e cycle, sous la supervision d'un pharmacien titulaire ou adjoint

Nouveau Mode de Dispensation



Nouveau dispositif pour encadrer la prescription des antidiabétiques analogues du GLP-1

Contexte :

- Les médicaments comme **Ozempic® et le Trulicity®**, utilisés pour le diabète de type 2, sont très demandés.
- On observe des **difficultés d'approvisionnement et des utilisations non conformes** aux recommandations (prescriptions hors indications valables).

Nouveau dispositif (à partir du 1er février 2025) :

- Pour obtenir ces médicaments, le **médecin devra remplir un formulaire en ligne, justifiant la prescription.**
- Un document récapitulatif sera remis au patient.
- Le pharmacien vérifiera ce document avant de délivrer le médicament.
- **Sans ce document, le patient pourra avoir le médicament, mais il ne sera pas remboursé.**

Nouveau Mode de Dispensation



Nouveau dispositif pour encadrer la prescription des antidiabétiques analogues du GLP-1

Objectifs :

- Sécuriser l'utilisation de ces médicaments.
- S'assurer qu'ils sont utilisés conformément aux indications.
- Éviter les pénuries.
- Améliorer la qualité des prescriptions et maîtriser les dépenses de santé.

En résumé :

- À partir de 2025, un justificatif sera obligatoire pour obtenir les antidiabétiques analogues du GLP-1.
- Les pharmaciens joueront un rôle clé pour vérifier ce document. Ce dispositif vise à améliorer l'accès à ces traitements pour les patients qui en ont réellement besoin.



Nouveau Mode de Dispensation

Responsabilités de l'équipe officinale en matière de dépistage et de vaccination Covid-19 sont considérablement réduites.

Dépistage et vaccination :

- **Fin de la prise en charge des tests antigéniques**
- **Formation aux prélèvements** : Vous ne pourrez plus former d'autres professionnels si vous avez vous-même été formé par un confrère.
- **Fin de l'autorisation pour les étudiants et préparateurs** : Ils ne pourront plus réaliser de prélèvements, même sous votre supervision.
- **Fin des rémunérations spécifiques** : Les forfaits liés au dépistage et à la vaccination Covid-19 sont supprimés.

ETC...